

100 % Fibre

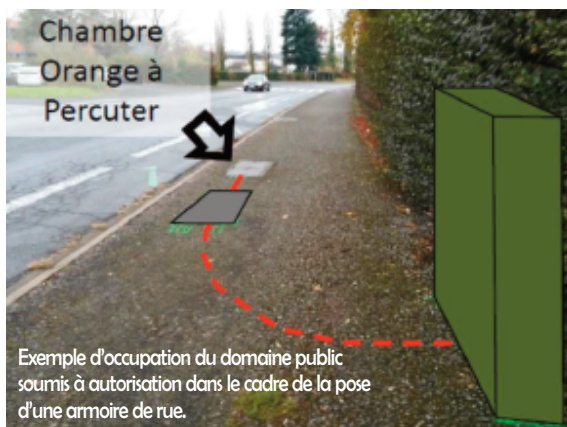
LETTRÉ D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE OUVERT ANJOU NUMÉRIQUE

DES OUTILS À DISPOSITION DES COMMUNES ET DES EPCI

Collectivités : comment faciliter le déploiement de la fibre

En phase d'études et/ou de travaux, les communes et EPCI peuvent contribuer à faciliter le déploiement par Anjou Fibre et ses partenaires. Rappel de quelques règles.

“**P**our la réussite de ce partenariat public-privé, nous avons besoin de l'aide de tous. Il nous faut anticiper autant que possible et faciliter le déploiement dans le respect des obligations des uns et des autres”, annonce Philippe Chalopin, président d'Anjou Numérique. Concernées de près par les différents phases du déploiement de la fibre en Anjou, communes et EPCI peuvent faciliter les études et les travaux liés à l'arrivée du Très haut débit sur leur territoire. Anjou Numérique, en collaboration avec la direction des routes du Département, a élaboré des documents types pour la prise d'arrêtés de circulation “travaux permanents” et d'arrêtés d'occupation du domaine public, notamment pour



l'implantation de Noeuds de raccordement optique (NRO), de Sous-répartiteurs optiques (armoires de rue) ou de réseaux souterrains ou aériens.

ARRÊTÉS : COMMENT LEVER LES BARRIÈRES ADMINISTRATIVES...

En phase Etudes. Les entreprises parcourent le terrain pour identifier les infrastructures mobilisables. Pour toutes interventions, l'établissement d'arrêtés de circulation sur les réseaux routiers communaux et départementaux est indispensable. Les collectivités peuvent délivrer un arrêté permanent.

En phase Travaux. L'occupation du domaine public et la mise en place d'infrastructures par Anjou Fibre et ses partenaires, sont soumises à arrêtés de permission de voirie, préalable à tous

travaux (génie civil, pose d'armoires de rue, réseau aérien...). En phase travaux, l'arrêté de circulation est indispensable pour toute intervention.

D'autres actions à venir. D'autres réflexions sont en cours. Elles concernent notamment l'adressage et l'élagage. Sur ce dernier sujet, l'Association des maires de France (AMF) a produit une note d'information sur l'entretien des abords des réseaux de communications électroniques. Un document à télécharger [ici](#).

EDITO

Un bon début...

L'année 2019 commence bien ! Après une phase d'études préalables contraignantes, les



travaux du déploiement de la fibre en Anjou sont lancés avec la pose de plus d'une dizaine de Noeuds de raccordement optique (NRO) sur le territoire départemental.

Les Sous-répartiteurs optiques (SRO) leur emboîtent le pas puisque les équipes d'Anjou Fibre installent depuis le début de l'année ces armoires de rue dans le respect du nouveau calendrier. Ces travaux font l'objet d'un suivi quotidien par l'équipe d'Anjou Numérique. Facilitatrice, elle met tout en oeuvre pour préserver les intérêts publics et fluidifier les relations entre les collectivités et notre délégataire. Et ainsi garantir le bon déroulement du chantier, tant sur le plan technique qu'administratif. La machine est donc huilée, tout comme la formation et l'insertion qui rencontrent avec le centre dédié aux métiers de la fibre une réelle réussite à Baugé. Lucide face à ce chantier colossal, je ne doute pas que quelques nouvelles difficultés apparaîtront. Je pense notamment à l'adressage, sujet primordial lors de la phase de commercialisation. Nous y travaillons avec Anjou Fibre, en lien avec le Groupe La Poste mais aussi d'autres prestataires, pour aboutir à une solution fiable et partagée. Il en va de notre objectif initial : le “100 % Fibre pour tous en Anjou”.

Philippe Chalopin
président d'Anjou Numérique



Des exemples d'arrêtés de circulation et de permission de voirie sont à disposition des collectivités sur le site internet : www.anjou-numerique.fr

Un avenant pour faire évoluer le déploiement

L'évolution de 545 à 751 Sous-repartiteurs optiques (SRO) permettra au réseau fibre d'être optimisé en raccourcissant la distance entre le NRO et l'abonné. Explications.

Avec la signature du premier avenant au contrat de concession d'Anjou Fibre, le conseil syndical a entériné le 19 novembre dernier le redécoupage technique du territoire à desservir par le réseau Fibre. Cette évolution de 545 à 751 zones de sous-répartition (SRO) vise, en multipliant les armoires de rue, à réduire la distance moyenne du NRO à l'abonné pour optimiser le réseau de distribution. "Cela se traduira par une plus faible longueur de câble et un réseau plus facile à maintenir, tout en améliorant les bilans optiques", explique Guillaume Pineau, chargé de mission au SMO Anjou Numérique. Environ 6 % des prises voient leur planning avancé par rapport au projet initial, ce qui ne contrebalance



Inauguration du NRO de Beaupréau, le 17 décembre.

pas totalement le retard constaté au démarrage des travaux – environ six mois liés aux études préalables et au recrutement délicat des entreprises dans un contexte national d'accélération des déploiements. Une carte actualisée est dès maintenant disponible sur le **site internet** du syndicat. Celle-ci sera mise à jour périodiquement pour indiquer les prévisions de travaux et en cours.

Les travaux sont lancés !

La pose des Noeuds de raccordement optique (NRO) marque le lancement de la phase travaux du déploiement de la fibre en Anjou. Fin 2018, 10 NRO ont déjà été installés sur le territoire départemental par les équipes d'Anjou Fibre. Depuis le début de l'année, trois shelters ont été implantés à Segré, Chemillé et au Lion d'Angers. Ces NRO permettent de relier chaque habitation, local ou entreprise, au FttH.

Troisième formation au Centre des métiers de la fibre à Baugé



Formation. Depuis octobre dernier, pas moins d'une centaine de stagiaires se sont positionnés sur les différentes formations - initiales ou qualifiantes - proposées par **Anjou Fibre**. Répondant aux besoins des entreprises et comblant ainsi la pénurie de main d'oeuvre du marché, le Centre de formation dédié aux métiers de la fibre à Baugé accueille actuellement 15 stagiaires (photo) pour l'apprentissage du métier de tireur de câble, un poste clé du déploiement FttH.

Cinq nouveaux sites de couverture mobile

Téléphonie. L'équipe-projet départementale **France Mobile** se réunira le 7 février pour analyser les études radio réalisées par les opérateurs mobiles, choisir les prochains secteurs et proposer au préfet de région les zones à couvrir pour 2019. Pour l'année passée, les constructions de sites sont déjà lancées à Miré, Le Guédéniau, Saint-Martin-du-Bois et Vernoi-le-Fourrier, tandis que Broc et Chenillé-Changé ont été retenues par l'Etat fin décembre. Les cinq sites sous maîtrise d'ouvrage du syndicat (Baracé, Courléon, Le Bourg d'Iré, Loiré, Beauvau) seront par ailleurs livrés au premier semestre 2019.

LE SMO RELOOKE SON SITE INTERNET

Avec une nouvelle charte graphique et une ergonomie retravaillée, le site internet d'Anjou Numérique prend des allures plus modernes depuis le début de cette nouvelle année. Si le fond reste inchangé - le rubriquage est similaire à l'ancienne formule - la forme a été totalement relookée afin de gagner en lisibilité et en navigation. Plus dynamique aussi, ce nouveau site se dote d'une nouvelle rubrique "Actu" qui permettra de suivre l'actualité du Syndicat Anjou Numérique et du déploiement de la fibre en Anjou. Autre nouveauté, un espace dédié aux élus du SMO qui leur donnera accès à deux plateformes à l'aide d'identifiants : "Fast'Elus"

pour récupérer les documents administratifs et convocations du SMO et "Wimi" pour télécharger divers documents d'information et de communication.



[BLOC-NOTES]

Vendredi 8 février. Inauguration du centre de formation aux métiers de la fibre d'Anjou Fibre à Baugé à partir de 15 h 30, en présence d'Olivier Huart, Pdg de TDF et de Christian Gillet, président du Département.

Lundi 25 février. Réunion du bureau syndical d'Anjou Numérique à 14 heures au Sieml.

Lundi 1^{er} avril. Conseil syndical d'Anjou Numérique à 14 heures au Sieml. Avec, entre autres rapports à l'ordre du jour, le projet de règlement pour le raccordement d'entreprises du territoire.